

Communiqué de presse

Vendredi 28 juin 2019

SERVICE PRESSE
VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr
04 76 76 39 21
04 76 76 11 42



Communiqué de presse d'Eric Piolle concernant l'arrêté « anti-mise à la rue »

« Le tribunal administratif de Grenoble a ordonné la suspension de l'arrêté anti « mise à la rue » que j'ai pris en mai dernier.

Il est regrettable que le droit au logement et à l'hébergement qui pourtant existe ne soit pas érigé au même niveau que le droit à la propriété. Les deux doivent être à considérer sur le même plan.

La terrible actualité nous donne hélas raison. Aujourd'hui à Grenoble, à l'Estacade, en plein centre-ville, en plus des familles demandeuses d'asile que l'Etat ne prend pas en charge, plusieurs familles sont venues s'installer sur le site, elles viennent d'être mise à la rue alors qu'elles étaient jusqu'alors hébergées par une structure financée par l'Etat. Aucune proposition d'hébergement ne leur a été faite alors qu'elles sont demandeuses. Elles se retrouvent donc à la rue, en plein épisode caniculaire. Au moins deux hospitalisations ont eu lieu du fait de la chaleur.

L'arrêté que j'ai pris vise à mettre au même niveau le droit au logement et à l'hébergement et le droit à la propriété. Il a pour ambition de faire respecter la loi à tous les niveaux et éviter ainsi les drames et les troubles à l'ordre public. L'épisode de l'Estacade qui se déroule sous nos yeux met tout le monde à mal : les personnes sans-abri, les riverains, les services. Il nous rappelle à quel point ce droit est fondamental. Aujourd'hui avec nos avocats, nous réfléchissons à la meilleure façon de faire en sorte que l'Etat respecte les lois de la République. »

Eric Piolle, Maire de Grenoble